



## L'attractivité des montagnes auvergnates s'infléchit

L'Auvergne fait partie des régions de montagne. C'est celle dans laquelle les habitants résident le plus haut mais aussi là où la part de la population vivant dans une commune classée en zone de montagne est l'une des plus élevées. En 2012, 42 % de la population auvergnate vit en zone de montagne. L'attractivité de ces territoires s'est infléchie. Dans les communes rurales éloignées des centres urbains, les apports migratoires ne sont pas suffisants pour contrecarrer le fort déficit naturel. La démographie de ces zones rurales de montagne est nettement déficitaire contrairement à celles des massifs alpin ou jurassien.

Vincent Vallès, Insee

Au cœur du Massif central, l'Auvergne s'affirme comme une région de montagne. En 2012, en France métropolitaine, près d'un habitant sur quatre résidant à plus de 600 mètres est un Auvergnat (*figure 1*). Le classement européen en zone de montagne identifie les communes où les contraintes liées à l'altitude, à la pente ou aux conditions climatiques sont les plus marquées (*méthodologie*). Il conforte le caractère montagnard de l'Auvergne. Alors que la région accueille 2,1 % de la population de France métropolitaine, elle concentre 12 % de celle vivant en zone de montagne. En 2012, 567 600 Auvergnats résident dans une commune en zone de montagne, soit 42 % de la population régionale. C'est le taux le plus élevé après celui de la Corse (46 %). Dans toutes les autres régions métropolitaines à l'exception de Rhône-Alpes (35 %), la part de la population vivant dans ce type de territoire est inférieure à 20 %.

### L'Auvergnat vit à 488 mètres d'altitude.

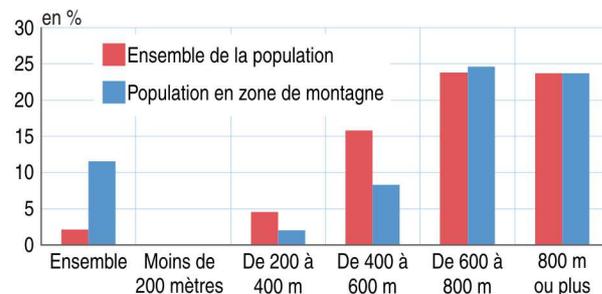
Dans les massifs des Alpes ou des Pyrénées, la population se concentre au fond des vallées. En Corse, les chefs-lieux des communes sont au niveau de la mer. Les montagnes auvergnates se caractérisent quant à elles par une succession de plateaux ou massifs de moyenne montagne relativement peuplés culminant à une altitude variant de 500 à 1 200 mètres. Les paysages de type alpestre se limitent aux massifs des Monts Dore et celui des Monts du Cantal. Dès lors, parmi toutes les régions françaises, l'Auvergne est celle où les habitants vivent le plus haut : 488 mètres d'altitude en moyenne, loin devant la Franche-Comté (383), le Limousin (342) et Rhône-Alpes (334). C'est 345 mètres de plus que la moyenne française métropolitaine. Dans les seules communes classées en zone de montagne, l'Auvergnat vit en moyenne à 678 mètres d'altitude devant le Rhônalpin (536) mais derrière le Franc-Comtois (710).

La forte altitude de résidence distingue les départements de la Haute-Loire (719) et du Cantal (695), intégralement en

zone de montagne. Ils se situent avec les Hautes-Alpes (938), la Lozère (802) et les Alpes-de-Haute-Provence (576) dans le top 5 des départements métropolitains (*figure 2*). Le Puy-de-Dôme (462) pointe à la neuvième position de ce classement et l'Allier (295) à la 22<sup>e</sup>.

### 1 En France, un montagnard sur quatre est un Auvergnat

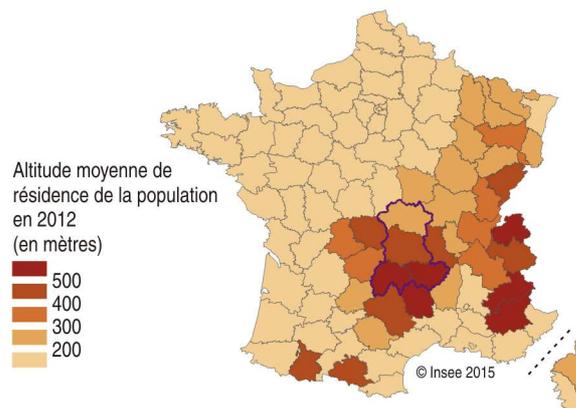
Part de l'Auvergne dans la population métropolitaine selon l'altitude



Source : Insee, Recensement de la population 2012.

### 2 Le lieu de résidence des Auvergnats parmi les plus hauts

Altitude de résidence de la population par département



Source : Insee, Recensement de la population 2012.

## Les montagnes auvergnates attractives mais moins qu'auparavant.

La montagne n'est pas synonyme de déclin démographique. Entre 2007 et 2012, les zones de montagne auvergnates gagnent 3 350 habitants, soit en moyenne 670 personnes par an (figure 3). Cette croissance démographique ne repose que sur l'excédent migratoire. Celui-ci s'est cependant nettement dégradé. Sur cette période, l'excédent des arrivées sur les départs contribue à faire augmenter la population des massifs montagneux de 0,3 % par an contre 0,5 % entre 1999 et 2007. Cette inflexion de l'attractivité résidentielle des montagnes auvergnates entraîne celle de la région. En effet, une telle dégradation du bilan migratoire ne s'observe pas dans les autres communes. Toutefois, dans les communes auvergnates classées en zone de montagne, le taux de croissance de la population dû au solde migratoire est toujours plus marqué que celui des autres communes, mais le différentiel s'est fortement réduit.

## L'altitude, un frein à la croissance démographique des communes rurales isolées

Dans les montagnes auvergnates comme sur le reste du territoire régional, l'occupation de l'espace est d'abord marquée par l'étalement urbain. En 2012, 277 300 montagnards auvergnats, soit près d'un sur deux, résident dans une grande aire urbaine. Celles du Puy-en-Velay (74 500 habitants) et d'Aurillac (65 000) sont intégralement en zone de montagne. Le tiers des communes de celle de Clermont-Ferrand, représentant la moitié de sa superficie et 15 % de sa population (70 000), l'est aussi. L'aire urbaine de Saint-Étienne s'étend sur les massifs du nord-est de la Haute-Loire. C'est le développement démographique de ce type d'espace qui porte la

croissance des montagnes auvergnates. En périphérie clermontoise dans les communes de montagne, le taux de croissance de la population est identique à celui des autres communes de l'aire urbaine. Si l'altitude n'est pas un frein pour l'extension des couronnes périurbaines, elle l'est en revanche pour la croissance démographique des communes plus rurales. Ainsi, dans les petites communes isolées où la population est bien plus âgée, les apports migratoires ne suffisent pas à annuler le fort déficit naturel. Les communes rurales isolées subissent alors une forte baisse de leur population. Si celles au nord-est de la Haute-Loire sont les seules à bénéficier d'une dynamique démographique positive, les massifs montagneux du Cantal, de la Margeride, du Cézallier, du Sancy, des Combrailles et du Livradois-Foréz restent à l'écart de la croissance. Pour les 195 communes auvergnates à plus de 900 mètres, la baisse annuelle atteint 0,9 %. En 2012, 58 200 personnes y résident contre 60 200 en 2007.

## Le Massif central derrière les autres massifs français

La dynamique démographique des montagnes auvergnates, similaire à toutes celles du Massif central, est nettement inférieure à la moyenne nationale des zones de montagne (figure 4). Entre 2007 et 2012, en France métropolitaine, la population des communes de montagne progresse au même rythme que le reste du territoire (+0,5 % par an). Cette croissance masque toutefois une forte disparité selon les massifs. Supérieur à la moyenne française, le rythme de croissance de la population des communes de montagne des massifs de la Corse, des Alpes et du Jura, qui bénéficient d'une très forte attractivité, est quatre à cinq fois plus élevé que celui du Massif central. Dans tous ces massifs, les communes rurales isolées connaissent elles aussi un fort taux de croissance qui demeure supérieur à celui de l'ensemble de la population française. ■

### 3 Les zones de montagne contribuent à l'attractivité auvergnate

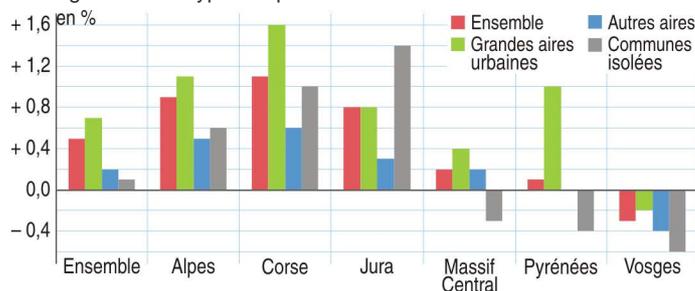
Population 2012 et son évolution selon les territoires

	Population municipale 2012	Variation annuelle de la population 2007/2012				Variation annuelle de la population 1999/2007			
		Totale		Due au solde migratoire apparent		Totale		Due au solde migratoire apparent	
		Absolute	Relative (en %)	Absolute	Relative (en %)	Absolute	Relative (en %)	Absolute	Relative (en %)
Zones de montagne	567 644	+ 670	+ 0,1	+ 1 818	+ 0,3	+ 1 616	+ 0,3	+ 2 611	+ 0,5
Grandes aires urbaines	277 298	+ 1 375	+ 0,5	+ 1 062	+ 0,4	+ 1 769	+ 0,7	+ 1 415	+ 0,5
Autres aires urbaines	130 657	- 11	- 0,0	+ 206	+ 0,2	+ 291	+ 0,2	+ 513	+ 0,4
Communes isolées	159 689	- 694	- 0,4	+ 550	+ 0,3	- 444	- 0,3	+ 683	+ 0,4
Hors zones de montagne	786 460	+ 2 301	+ 0,3	+ 1 804	+ 0,2	+ 2 208	+ 0,3	+ 1 893	+ 0,2
<b>Auvergne</b>	<b>1 354 104</b>	<b>+ 2 971</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 3 622</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 3 824</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 4 504</b>	<b>+ 0,3</b>

Sources : Insee, Recensements de la population 1999, 2007 et 2012.

### 4 Forte croissance dans les massifs alpin, corse et jurassien

Taux de variation annuel de la population 2007/2012 des communes de montagne selon le type d'espace et le massif



Sources : Insee, Recensements de la population 2007 et 2012.

## Méthodologie

Le classement des communes en zone de montagne repose sur les dispositions du Conseil Européen, adoptées en 1999, concernant le soutien au développement rural. Il relève d'une approche sectorielle au titre de la reconnaissance et de la compensation des handicaps naturels. Une commune en zone de montagne est définie, comme se caractérisant par des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et ou au climat. En France métropolitaine, l'altitude moyenne des communes classées en zone de montagne est de 628 mètres.

Dans cette étude, est appelé montagnard une personne résidant dans une commune en zone de montagne.

L'altitude de résidence de la population est calculée en fonction de l'altitude de la mairie.

#### Insee Auvergne

3 place Charles De Gaulle  
BP120  
63403 Chamalières cedex

Directeur de la publication :  
Arnaud Stéphany

Rédaction en chef :  
Sandra Bouvet, Anthony Faugère

ISSN 2416-8815  
© Insee 2015

Maquette : Insee  
Mise en page : Insee

## Pour en savoir plus :

- Guerland V., « 1 354 100 Auvergnats en 2012 », Insee Auvergne, Insee Flash Auvergne N°5, décembre 2014.
- Bouvet S., « Évolution de la population active entre 2006 et 2011 : la dynamique clermontoise plus favorable que celle des autres aires urbaines », Insee Auvergne, Insee Analyses Auvergne N°1, juin 2014.
- Retrouvez les populations légales de toutes les communes françaises sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



**Insee**  
Mesurer pour comprendre